L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIÈME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles de personnes tenant magasin de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux annonces est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée.
9 juin—1 an Nouvelle Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
No. 33, rue de Chartres—Nlle. Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 jan—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, & Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 nov

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOS. HARROD, FRANCIS B DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 29 oct

Nouvelle Orléans.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
8 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—10 juin 1845.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées par le présent que tous les biens et effets de la Compagnie sont transférés conformément à l'acte intitulé "Acte amendant le chart de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars dernier, et que la liquidation des affaires de la Compagnie sera opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 juin—20 JAMES ROBB, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.

LE soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, &c. dus soit aux Opelousas ou aux Attakapas. Il se chargera également de ventes d'esclaves qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux; ainsi que d'achats de cuirs, laines, et autres produits.

On pourra obtenir tous les renseignements désirables, en s'adressant aux références données ci-dessous. Les ordres pourront être laissés à J. F. Bercier & Co. 45, Vieille Levée. L. BERCIER, Père.

Références:
J. Albert, F. Pascal,
A. A. Peychaud. F. Tio. 20 mai—60.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77, à celle précédemment, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 100, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ou des esclaves. 7 juin—1an

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. F. Ducongé, Edw. Shiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery.
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les règlements sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Bureau de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.
Nlle Orléans, 7 juin 1845.

AUNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualité combinés, ne peuvent espérer de faire une concurrence avantageuse avec celles des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est en conséquence jugé expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.

Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les comptes de la Compagnie seront réglés, mais dans tous les cas pas plus tard que le premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'il faudra adopter pour liquider les affaires de la Compagnie.
11 ju F. N. WOOD, Chairman.
DAVID HADDEN, Secrétaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, par le soussigné, assesseur de l'Etat pour la dite paroisse qu'à partir de ce jour 24 juin 1845 jusqu'au 8 juillet prochain, il sera à la Cour de Paroisse, depuis dix heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. pour y recevoir les réclamations qui pourraient être faites contre le tableau des taxes d'Etat et de Paroisse, pour l'année 1845.
Paroisse Jefferson, le 24 juin 1845.
24 juin—6-m15) E. BEAUVAIS, assesseur.

Académie de Danse
PAR J. DEVOTI.
LEÇONS DE POLKA.

UNE classe a lieu à sa résidence rue de Chartres, No 193, tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes soirs, à huit heures.

La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons a lieu le mardi, à quatre heures et demie, et le samedi à une heure P. M.

Les élèves de cette classe paieront $4 par mois.

Toutes les danses de caractère sont payables à part.

M. D donnera aussi des leçons particulières à domicile. Il enseigne la danse dans les institutions suivantes:
Mme. Granet, rue Bourbon, No 20.
Mlles. Allison, encoignure Carondelet et St Joseph.
Mme. Baquié, do Royale et Toulouse.
Mme. Zoller rue du Camp, No. 247.
Au No. 193, rue Julia.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, passage de la Bourse.

AVIS—COURVOISIER & Co. confiseurs à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public que dimanche prochain 4 mai, ils feront l'ouverture de leur pavillon, place St Antoine. Les dispositions prises par l'autorité à l'égard de cette place les met mis à même de pouvoir offrir au public des avantages qui seront vivement appréciés. Aussi espèrent-ils encore par les soins qu'ils apporteront à la confection des glaces et sorbets, s'assurer le même patronage qui leur a été si généreusement accordé depuis plusieurs années. 2 mai

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 133.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par le navire Windsor Castle et South Carolina, forment la complément de leurs marchandises de printemps et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double revers, simple shall, collet droit, forme chevalière, en velencias, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, uni à raies satinées, et de diverses nuances.

CRAVATES, en batiste, pour à St d'Ecosse, soutil batiste, nouvel article, jaconat écartés, à raies et autres dessins, des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de Perse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de [illegible] de toutes nuances.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandres et de Silésie, coupe toute nouvelle, dite [illegible], article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Panama.
16 mars CONDEVIOLLE & LACROIX.

SACS en pièce—15 000 à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON,
6 mai 62, Camp

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 4 JUILLET 1845.

A cause du glorieux anniversaire de l'indépendance Américaine, l'*Abeille* ne paraîtra pas demain.

TEXAS.
Annexation consommée.

Nous devons à l'obligeance d'un passager venu de Galveston par la goëlette *Cutter*, un supplément du journal le *Galveston News* du 24, annonçant l'adoption par le Congrès des résolutions approuvant l'annexation aux termes proposés par le Congrès des Etats-Unis.

Le Congrès Texien s'est réuni le 16 juin en vertu de la proclamation du président. Le message d'ouverture de ce haut fonctionnaire est très court et très explicite. Il expose les motifs qui l'ont engagé à convoquer le Congrès et il ajouta qu'il a maintenant le plaisir de lui soumettre les propositions d'annexation émanées du Congrès des Etats-Unis; qu'il considère les conditions d'annexation plus favorables qu'on ne s'y attendait d'abord et que l'anxiété du peuple à voir consommer cette grande mesure l'avait décidé à convoquer pour le 4 juillet, une convention nationale qui aurait à décider en dernier ressort cette question et à rédiger une Constitution d'Etat—mais qu'il est nécessaire que le gouvernement sanctionne formellement les pouvoirs qui lui sont délégués. Il recommande enfin une allocation de fonds pour subvenir aux dépenses de la Convention.

Le président Jones soumet également au Congrès les propositions du Mexique, relativement à la reconnaissance de l'indépendance du Texas—laissant au peuple à prendre là-dessus la détermination qu'il jugera convenable et promettant d'agir en conséquence de cette détermination.

Il termine en faisant une peinture satisfaisante de la situation financière et politique de la république du Texas.

Les résolutions suivantes, adoptées à l'UNANIMITÉ par les deux chambres du Congrès, recevront, sans nul doute la signature du président:

"Le gouvernement des Etats-Unis ayant proposé, etc., [suivent les résolutions adoptées par le Congrès des Etats-Unis à la dernière session] et attendu que le consentement du gouvernement du Texas est requis; C'est pourquoi, il est résolu,

1o. Que le gouvernement du Texas consent que le peuple et le territoire de la république du Texas forment un nouvel Etat, ayant une forme républicaine de gouvernement, sous le nom d'Etat du Texas; que ce gouvernement soit formé par des délégués en convention afin d'être admis comme un des Etats de l'Union Américaine, aux termes des résolutions du Congrès des Etats-Unis.

2o. Que la proclamation du Président de la république du Texas, en date du 5 mai 1845, et l'élection des députés qui devront se réunir en convention le 4 juillet prochain dans le but d'adopter une Constitution pour l'Etat du Texas, reçoit l'approbation du gouvernement.

3o. Que le Président est requis de fournir au gouvernement des Etats Unis, par l'intermédiaire de son ministre près la république, et à la Convention qui se réunira à Austin le 4 juillet, des copies des présentes résolutions.

Le 18 juin, dans le Sénat, on a adopté une résolution votant "des actions de grâces de la nation" au général Andrew Jackson.

Le même jour on a présenté un bill affectant au paiement de la dette nationale, une partie des terres publiques situées entre l'Arkansas et la Rivière Rouge.

On assure qu'on a adopté le 19 une résolution repoussant les propositions du Mexique, et une autre résolution relative à l'introduction des troupes des E. Unis dans le Texas.

Le commodore Moore a été réintégré dans ses fonctions.

On pense que le Congrès a dû s'ajourner le 25 juin.

Le Civilian de Galveston dit que tous les comtés du Texas, sauf deux, sont en faveur de l'annexation.

Les bruits qu'on avait fait courir sur des réunions de troupes mexicaines sur les frontières sont considérés comme sans fondement.

Il y a eu des troubles sérieux à Lagranje à l'occasion de l'élection des délégués à la Convention, le shérif, M. Gardener, y a été tué.

AFFAIRES DE MENAGE.

Un des amis les plus anciens et les plus intimes du général Jackson, un ami qui a reçu les derniers soupirs du Héros, le major Lewis, vient d'être victime du système de proscription de M. Polk. Le major avait été jadis investi par le général Jackson d'un poste de confiance dans l'administration, et il l'avait conservé sous les deux présidences suivantes: M. Van Buren, c'était tout naturel, ni M. Tyler n'avaient songé à le déplacer. Il a fallu que M. Polk arrivât au pouvoir pour qu'une pareille destitution s'opérât. M. Lewis, malgré toutes les raisons qui devaient plaider en sa faveur, a été mis de côté pour faire place à un homme qui ne s'est guère fait connaître jusqu'à ce jour que par les calomnies qu'il a lancées contre M. Clay durant la dernière élection présidentielle. Cet homme, c'est le général McCalla du Kentucky.

Les circonstances qui ont accompagné la destitution du major Lewis, méritent du reste d'être rapportées. M. Lewis est, à ce qu'il paraît, le beau-père du ministre résident de France à Washington, et M. Polk ne l'aurait renvoyé que dans la crainte que les liens de famille ne lui fissent commettre quelqu'indiscrétion *gouvernementale* au profit de ce gendre. C'est là du moins le motif que le Président donna confidentiellement à un ami du Tennessee; quant à M. Lewis, il lui refusa toute explication.

Mais le destitué ne tarda point à être instruit des paroles de M. Polk, et il s'empressa d'écrire au Président la lettre suivante:

"Monsieur, j'apprends d'une source particulière que vous avez donné à entendre que ma destitution avait été rendue nécessaire par la crainte que ma position dans l'administration, ne me mit à même de transmettre à un pouvoir étranger des renseignements qui pourraient être désavantageux à mon pays.

"Il y a probablement ici quelque méprise: vous avez le droit de m'enlever ma place, mais non point ma réputation. Je désire donc savoir si vous avez dirigé contre moi l'imputation dont je viens de parler.
Votre obéissant serviteur, W. B. Lewis.
A M. Polk, Président des Etats-Unis.

Cette lettre fut écrite et envoyée le 8 mai dernier; et le major Lewis en attendit la réponse pendant dix jours. Voyant qu'elle n'arrivait pas, il écrivit le 19 mai une nouvelle lettre que voici:

Monsieur, j'ai attendu plus d'une semaine et je n'ai reçu aucune réponse à ma lettre; je suis donc autorisé à croire que vous êtes décidé à n'y point répondre. J'en conclus aussi que les allégations auxquelles je faisais allusion, ont été réellement faites par vous, sans quoi vous auriez saisi l'occasion qui vous était offerte de les désavouer. Je crois en conséquence devoir vous prévenir que je compte partir demain matin pour le Tennessee, et que là je me déciderai sur le moment et la manière de venger mon caractère des atteintes que vous avez essayé d'y porter.
Je suis, etc. W. B. Lewis.
A M. Polk, Président des Etats-Unis.

On ne sait rien de plus jusqu'à présent de cette déplorable affaire; déplorable par l'espèce de brutalité que M. Polk a mise dans le renvoi d'un ancien et fidèle ami du général Jackson, déplorable par la dissimulation qui a accompagné cette brutalité, déplorable surtout par le silence insultant que M. Polk a gardé après les deux lettres de M. Lewis. Comme gentilhomme, sinon comme Président, M. Polk se devait à lui-même et devait à celui qu'il destituait une explication franche et nette sur les insinuations qu'on lui a prêtées.

Du reste, le général Jackson était loin d'approuver la conduite de M. Polk, et à la nouvelle de la destitution du major Lewis, il s'est empressé d'écrire à son vieil ami une lettre dont voici un passage:

Mon cher Major, je regrette votre destitution ainsi que la manière dont elle a été faite. Je supposais que la *magnanimité* du Colonel Polk l'empêcherait de destituer aucun officier sans lui en donner avis préalable, afin que le susdit officier pût prendre les dispositions nécessaires pour remettre le poste à son successeur. Vous savez, major, que je ne demande rien ni pour moi, ni pour mes amis, et lorsque c'est été mon habitude, il était trop tard—vous étiez déplacé."

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de District des E.-Unis—Des témoignages préliminaires ont été pris hier, au sujet de l'explosion du steamboat Marquette, pardevant l'hon. juge McCaleb. Le capitaine E. A. Turpin, et le premier ingénieur Samuel Haycock comparaissaient pour répondre aux charges portées contre eux, pour négligence dans leur devoir. M. Downs, avocat de district et M. Morse soutenaient l'accusation, et MM. Kane et Ogden défendaient les accusés. Nombre de témoins de part et d'autre, ont été entendus jusqu'à 3 heures, mais le juge désirant entendre encore d'autres témoignages avant de prononcer, a renvoyé l'affaire à samedi matin.

Cour Criminelle.—Des bills d'information ont été entrés contre Phillip Lastere et Nicholas Ruiz, accusés de vol.

—Joseph Bray et William Robertson, accusés d'assaut et batterie, Nelson Hill, accusé de détournement de fonds, et Ann Brecklyn, accusé de vol—ont été mis en liberté.

—Louis, h. c. l., accusé de vol, a été mis en jugement et trouvé coupable.

—George Hamilton, accusé d'avoir commis un faux sur un billet de $65, a été mis en jugement. Le jury n'a pu s'accorder.

Une femme inconnue a été trouvée noyée dans le fleuve en face des magasins de tabacs, troisième Municipalité.

Madame Mary Cochran et son fils, dont il n'a pas été fait mention dans la liste des personnes qui ont souffert dans l'explosion du Marquette, ont été admis à l'hôpital de charité.

Gouin ou Auguste Genois.—James Lamothe et Thomas Gibbons dit Brown, arrêtés par le lieutenant Murat, sous la prévention d'être impliqués dans le vol commis dans la maison de Mlle Potinez, rue Bienville, le 29 juin, comparaissaient hier devant le recorder,—ils seront plus amplement examinés demain.

—Rosé, esclave de Mlle Canfran, et Abraham Hyman, accusés de recel, seront aussi ultérieurement examinés. On se rappelle que Luke, esclave de M. Buisson est maintenant en prison accusé de complicité dans ce vol.

—William Burke, accusé d'assaut et batterie sur Ann Rodgers, rue Franklin, a été envoyé en Cour Criminelle.

Cour du Recorder Baldwin—Wm Wilson arrêté pour avoir volé (suivant l'accusation) un portrait au Daguerréotype des salons de M. Fitzgerald, a été envoyé pour 30 jours à la maison de travail.

Dewitt Clinton Ritchie, accusé de débaucher un esclave de John Winthrop, sera plus amplement examiné.

Thomas Farrell, arrêté comme évadé de prison, accusé d'avoir volé de la bijouterie à Natchez, a été mis à la prison de paroisse en attendant qu'il soit réclamé par le gouverneur du Mississipi.

Marshall, esclave de M.——, qui avait été jugé et condamné à mort à la Mobile pour vol, sera de nouveau jugé, d'ordre de la Cour Suprême de l'Alabama.

Il résulte d'une enquête présidée par le coroner Ramos, qu'un nommé Joseph Newton s'est noyé dans le fleuve, ayant été lancé dans l'eau par l'explosion du Marquette.

Le *Lafayette Southern Traveller* dit qu'il y a eu dans le voisinage, divers accidents très graves occasionnés par le soleil. Il engage en conséquence à s'exposer le moins possible à l'ardeur du soleil pendant les grandes chaleurs.

Le nouveau journal Espagnol, dont le premier numéro avait paru sous le titre de *Tintimundi*, a changé son titre dès le second numéro, en celui de "*La Sombra de Padilla.*" Nous lui souhaitons de succès sous quelque nom qu'il se produise.

Par le steamer de Soto, venant de Natchitoches, on apprend que les steamers Rodolphe, Yazoo, et Cote Joyeuse ont été affrétés par le gouvernement pour porter des troupes [le 3e. et le 4e. régiment] du fort Jessup. On assure ensuite que le président Jones a requis le commandant de ce fort de lui envoyer des troupes sur la frontière du Texas, en lui donnant communication des résolutions d'annexation.

La procession funéraire en l'honneur du général Jackson à New York a été extrêmement brillante. Le N.-York Herald consacre presque tout son journal à la description de cette importante cérémonie.

Les eaux étaient stationnaires le 28 à St. Louis.

Il y a eu une rixe sérieuse le 27 à St. Louis entre des Irlandais et des Allemands, dans laquelle ces derniers ont été fort maltraités à coups de baton et de couteau. Les assaillans sont arrêtés.

Allusion—Le U S. Journal de Washington, organe de la jeune démocratie, dit en faisant une maligne allusion à l'échec principal de l'Union, qu'il ne croit pas devoir tenir d'avantage son journal en deuil. Voici le passage:

"*Preuves de douleur*—N'ayant jamais déclaré que "l'élection du général Jackson à la présidence serait "le plus grand malheur qui pût arriver au pays, nous "ne croyons pas indispensablement nécessaire de continuer à faire paraître notre journal en deuil pendant "un mois."

Le New York Sun dit que les jaugeurs ne devraient jamais laisser les futailles de vins et liqueurs ouvertes sur le quai, parce qu'il y a constamment une armée de *suceurs* armés de pailles qui sucent le liquide jusqu'à ce qu'ils tombent ivres morts—Et que font donc les sociétés de tempérance?

Suicide à Buffalo—Madame Grace Reeder, respectable veuve, demeurant Batavia street, s'est empoisonnée avec de l'arsenic. Elle laisse une fille de 20 ans. Cette dame était venue de Montréal s'établir il y a environ deux mois. Elle a eu autrefois une grande fortune qui a été dissipée par feu son mari, et la perspective de la pauvreté l'a découragée au point de commettre ce crime.

On a trouvé une lettre à sa fille et une autre lettre à une institution de charité sollicitant ses bons offices pour sa fille. Ce qui prouve qu'elle s'est suicidée froidement, après mûre délibération. C'était une femme d'environ 45 ans. Buffalo Pilot.

Un maître de poste de Georgie a volé $1000 d'un coup et diverses autres sommes moindres d'un autre coup. Le Baltimore Sun dit que c'est un des premiers choix de la nouvelle administration. L'Union prétend que c'est un choix de M. Tyler—et probablement M. Tyler le renverra-t-il à M. Van Buren. Quoiqu'il en soit c'est un locofoco.
(New-York Express.)

Chemin de Fer.—Le *Niles Register* contient un article fort intéressant sur les chemins de fer. Nous en extrayons ce qui suit:

Chemins de Fer aux Etats Unis.

Etats	Miles	Coût total.
Maine,	10	$ 200,000
New Hampshire,	29 1/2	910,000
Massachusetts,	365 1/4	18,535,000
Rhode Island,	47 1/2	2,500,000
Connecticut,	152	3,985,000
New York,	1317 3/4	21,814,940
Pennsylvanie,	850 1/4	23,112,000
New Jersey,	196	5,647,000
Delaware,	16	400,000
Maryland,	749 1/4	23,600,000
Virginie,	369	5,451,000
Caroline du Nord,	247	3,163,000
Caroline du Sud,	208	4,000,000
Georgie,	640 1/2	9,776,000
Floride,	217	3,000,000
Alabama,	432 1/2	4,656,000
Louisiane,	248 3/4	4,686,000
Mississipi,	210 1/2	5,730,000
Tennessee,	160 1/2	1,955,000
Kentucky,	96	2,197,000
Ohio,	416	3,279,000
Indiana,	246	4,600,000
Michigan,	738 1/2	7,549,000
Illinois,	1421	17,010,000
	9,378	$172,107,940

Le Cincinnati Chronicle publie un tableau sur le même sujet, duquel il résulte qu'il y a aux Etats Unis quatre-vingt huit chemins de fer terminés ayant une étendue de 4,752 milles.

En 1835 il n'y avait que 984 milles complétés dans les Etats Unis, ce qui donne 3768 milles complétés depuis 1835. Le coût moyen est de $20,000 par mille.

FEUILLETON.

LA PLUS ROMANESQUE AVENTURE DE MA VIE.

III.
(Voir l'Abeille des 2 et 3 juillet.)
L'ENQUETE.

Je fus vivement préoccupé toute la nuit de l'aventure du passage Ste-Marie, et je cherchai inutilement à m'expliquer les faits qui étaient venus à ma connaissance, en les comparant avec ceux dont j'avais été témoin. Je finis pourtant par me reprocher la conduite que j'avais tenue et la protection que j'avais accordée à un inconnu, dont les intentions ne remontaient pas parfaitement pures et non équivoques de l'examen impartial de l'événement. Cet homme, en effet, franchissant un mur pour s'enfuir d'une maison où il était entré on ne savait dans quel dessein, ressemblait autant à un voleur qu'à un amant, et j'accusai mon imagination de s'être trop vite attachée à l'intérêt romanesque de cette aventure, d'avoir défendu et justifié un individu contre les apparences les plus défavorables et d'être seul cause de la position difficile où j'allais me trouver vis-à-vis du comte de Sainte-Alliène. Je croyais toutefois n'avoir rien à redouter de l'indiscrétion du cocher de cabriolet, après la belle peur que je lui avais faite du ministre de la police.

Je me droidai à me rendre chez le comte de Saint-Alliène, non pour lui avouer le rôle que j'avais joué par irréflexion, j'eusse été trop honteux de me montrer complice d'un malfaiteur, mais pour apprendre au juste ce qui s'était passé la veille. Je n'eus pas même le souvenir du bon père Ribier qui m'attendait, entouré de ses livres, pour vider entre nous la grande querelle érudite de l'origine des cartes à jouer.

Quand j'arrivai dans l'hôtel du comte de St-Alliène, tout s'y trouvait en désordre et en émoi. La porte de la rue était fermée à verrous, et je l'aurais pas fait ouvrir, en frappant à tour de bras, si un des domestiques, qui avait assisté la veille dans le passage Ste-Marie, à ma conférence avec le fils de son maître, n'eût pas reconnu ma voix. Il me pria de prendre patience un instant, et il revint bientôt après, autorisé à m'introduire. Aussitôt que j'eus mis le pied dans la cour et que j'entendis refermer la porte derrière moi, je me repentis d'avoir insisté pour entrer et je me crus prisonnier. On dressait procès-verbal des événements de la veille et l'on verbalisait en visitant l'hôtel, de la cave au grenier; les domestiques, valets-de-chambre, cocher, concierge, cuisiniers, filles de service avaient été interrogés par le commissaire de police, accompagné de son clerc et de deux gendarmes. Je pâlis et tremblai, comme s'il eût fait le vrai coupable, à la vue des agens de la justice. Je voulus me retirer, mais il était trop tard; j'avais été annoncé, nommé, et j'allais être interrogé.

—Vous arrivez à point nommé, monsieur, me dit poliment le commissaire, j'avais besoin de vos déclarations....

—Je ne sais rien, monsieur le commissaire, répondis-je, la rougeur au front et les yeux baissés, absolument rien.

—Je serai à vous tout-à-l'heure, monsieur, je n'ai plus que mademoiselle à interroger.

Je vis s'avancer la personne que désignait l'officier public, et je jugeai du premier coup-d'œil qu'elle n'était pas plus rassurée que moi. C'était une soubrette, telle que les comédies nous les représentent; jolie, bien faite, habillée avec élégance et presque avec luxe, à la physionomie fourbe et câline, à l'air modeste et fripon à la fois, à la voix mordante et au geste délibéré. Les couleurs de ses joues devinrent plus éclatantes lorsqu'elle se trouva en présence du commissaire, et elle répondit en balbutiant aux questions qui lui furent adressées.

—Dites-moi ce que vous avez fait, mademoiselle, lorsque M. le comte fut parti pour le spectacle avec M. son fils et Mme. sa fille?

—D'abord, j'ai couché l'enfant, et puis, quand il a été endormi, je suis descendue au jardin....

—Personne n'est resté auprès de lui dans la chambre où dormait l'enfant? Pas même vous?

—Oui, monsieur, il avait beaucoup crié avant de s'endormir.... mais il paraissait très tranquille....

—Quelle heure était-il environ, lorsque vous l'avez quitté pour la seconde fois?

—Il était bien dix heures.... et dans le jardin, il ne faisait pas jour du tout....

—Certainement, vous vous teniez d'heure en heure dans la maîtresse, en rentrant onze heures, vous la trouvâtes endormie dans l'antichambre de son appartement. Cela est dans mon procès-verbal.

—C'est possible, monsieur.... Oh! je dormais si lourd, que je n'ai rien vu, rien entendu.

—Pas même les cris, pas même le coup de fusil tiré par M. le baron sur un homme qui s'enfuyait?

—Un aurait enlevé la maison, que je ne m'en serais point aperçue, tant mon sommeil était profond.

—Voilà un sommeil extraordinaire, murmura le commissaire en hochant la tête. Je vous ferai encore une question, et je vous invite à y répondre avec franchise.

—Sans.... répéta la jeune fille, qui ne comprit pas cette expression, et qui lui supposa un sens formidable.

—Le concierge et le valet de chambre de monsieur le baron prétendent vous avoir vu dans la rue causant avec un homme à barbe noire; ils assurent même que vous auriez reçu cet homme dans l'hôtel, en l'absence de vos maîtres?

—Non, monsieur, je vous jure! réplique-t-elle tout ému; il y a des méchans, des envieux qui voulent me faire perdre ma place.

Le commissaire de police n'insista pas pour obtenir des réponses plus précises; il n'avait peut-être pas remarqué le trouble de cette femme, ou il le mettait sur le compte de l'impression de respect et de terreur qu'il produisait par sa seule présence. Il me pria ensuite de lui déclarer ce que je pouvais savoir relativement à l'aventure de la veille. Je m'étais trop avancé dans un système de dénégation, complète pour n'être pas obligé d'y persévérer, quoiqu'il m'en coûtât; je me désignai donc au triste rôle de menteur, que je n'osais à mes propres yeux que par des intentions droites et honorables.

Je ne sais rien, sans doute, qui concerne cette affaire. Je suis venu faire visite à un ami, M. Ribier, qui habite le passage Ste. Marie; il était alors plus de neuf heures; je n'ai passé qu'une demi-heure avec lui, et lorsque je suis descendu pour reprendre mon cabriolet...

—Vous aviez donc un cabriolet qui attendait à la porte de la maison où vous faisiez visite?

—Non, pas à la porte, dis-je embarrassé de cette question imprévue; il devait venir me chercher...

—S'il était dans le passage Sainte-Marie lors de la fuite du malfaiteur, le cocher a vu...

—Permettez-moi de vous dire qu'il n'a rien vu, puisqu'il est arrivé avec sa voiture pendant que je m'entretenais de l'événement avec M. le baron de Saint-Alliène, qui était sorti de son jardin par la petite porte...

—En effet, votre déclaration est conforme à celle de M. le baron, reprit le commissaire en consultant son procès-verbal. N'importe, je ferai rechercher ce cocher de cabriolet; il pourra fournir quelques indices...

Mon mensonge devait donc inévitablement se découvrir, et je fus tenté de prendre les devans, en dévoilant les choses telles qu'elles s'étaient passées. Cela faisait pousser trop loin le don-quichotisme de dévoûment à l'égard d'un inconnu, que de m'exposer à être arrêté et mis en cause comme son complice. Je fus encore retenu par l'espoir de sauver un innocent plutôt que par la honte d'avouer mon mensonge.

—Monsieur le commissaire, interrompis-je, impatient de clore cet entretien pénible pour moi, pardonnez-moi, mais je ne puis disposer que de peu d'instans, et M. le comte veut absolument me voir.

Je me hâtai de prendre congé du commissaire, en jetant un coup-d'œil sur la jolie femme de chambre, que je soupçonnai d'intelligence avec mon inconnu; elle eût l'air de deviner mon regard, mais elle m'en rendit un à son tour, qui semblait m'interroger et me demander conseil. Elle avait jugé à ma contenance et à mes réponses, que je ne disais pas plus qu'elle tout ce que je devais savoir. Ce fut elle qui me suivit pour me conduire vers ses maîtres. Les domestiques étaient tous enchaînés par la curiosité autour du commissaire de police.

—Eh bien! mademoiselle, dis-je à la fille qui m'accompagnait, on a donc volé hier soir?

—Ah! monsieur, quel malheur! répondit-elle, en levant les yeux et les mains au ciel.

—Je ne me donnerai pas de repos avant d'avoir trouvé le voleur et j'y parviendrai peut-être...

—Il faudra bien qu'on le retrouve; autrement, ma dame en mourrait de chagrin.

—Et M. le comte! il doit être encore plus sensible à cette perte. Combien lui a-t-on volé?

La femme de chambre me considérait avec surprise, sans répondre, lorsque le baron de Saint-Alliène sortit de l'appartement où j'allais entrer et se chargea de me conduire chez son père. Il m'avait accueilli d'abord assez froidement, quoique avec politesse, et m'adressa quelques paroles de gratitude au sujet de mon empressement à venir. "C'était, disait-il, une marque d'intérêt que je donnais à sa famille, et pour sa part il m'en témoignait toute sa reconnaissance." Cela fut dit gravement, presque solennellement. J'en conclus que le fils était aussi avare que le père, et qu'une perte d'argent était pour eux la plus grande douleur qu'on pût éprouver. Je répondis par des protestations de cet intérêt auquel on faisait appel, et je le suivis en baissant la tête. J'étais désespéré: j'avais favorisé un vol, j'avais aidé le voleur à s'échapper avec le fruit de son crime, et mon silence même, en ce moment, me prenait comme un remords.

—Mon père, je vous amène un ancien ami qui prend une vive part à notre douleur, dit mon introducteur.

Le vieux comte qui rêvait amèrement, assis devant son bureau et le front appuyé sur sa main, releva les yeux, me reconnut et vint avec empressement au-devant de moi. J'avais été pendant deux mois le commensal le plus assidu et le mieux accueilli chez le comte de Saint-Alliène, à Rome; je m'étais lié surtout avec lui par la conformité de notre goût pour l'art des anciens, et de notre affection pour l'illustre antiquaire Seroux d'Agincourt; mais, néanmoins, je ne me croyais point assez son ami, pour que la joie de me retrouver aussi fort lui tirât les larmes des yeux. J'attribuai donc ces larmes, qui m'étonnèrent, à une réminiscence d'un vol qui le désolait.

—En quelle circonstance fatale me revoyez-vous! me dit-il d'une voix pleine de sanglots.

—En effet!.... répondis-je, glacé par ce qui me paraissait une avarice misérable.

—Vous m'avez vu à Rome, il y a cinq ans, heureux et entouré de mon sort, n'ayant rien à souhaiter que la continuation de ce bonheur, qui vous faisait envie à tous. Et maintenant, comment me retrouvez-vous?

—J'avoue que c'est un malheur.... répondis-je, presque indigné de ces larmes; mais on vous a donc beaucoup volé?

—Ah! monsieur Jacob! on m'a pris tout mon bonheur, toute ma consolation, tout mon avenir!

Je ne comprenais plus rien à cette scène de pleurs et de regrets; je me persuadai que le comte de Saint-Alliène se trouvait entièrement ruiné par suite de ce vol, et j'allais trahir mon secret, quand un murmure de sanglots étouffés me fit regarder du côté où elle se trouvait. Je vis une jeune femme, vêtue de deuil, qui pleurait aussi, en se cachant le visage. Le baron de Saint-Alliène ne pleurait pas, mais son visage, notoirement sombre et abattu, exprimait une tristesse accablante. Je fus ému du spectacle de cette douleur, qui était trop grande pour avoir une cause mesquine et ordinaire.

—Voilà ma fille, ma pauvre fille! me dit le comte sans que celle-ci relevât la tête et interrompît le cours de ses pleurs. Vous l'avez vue avant son mariage, n'est-ce pas? Oh! sans doute, vous n'étiez plus à Rome....

—Mon père, éloignez des souvenirs pénibles, s'écria le baron; nous avons assez du malheur actuel....

—Je n'avais au monde que deux joies réelles, continua le comte poursuivant son idée; mon fils, lancé avec éclat dans la carrière administrative, devait par son mérite atteindre les plus hauts emplois....

—Ce qui est fait est fait, répartit avec irritation le baron que cet entretien contrariait; n'en parlons plus.

—Ma fille mariée à son gré, suivant son cœur, dit-elle, m'avait donné un petit fils....

—Ils me l'ont ravi! dit avec une explosion de sanglots la jeune femme, qui se tordit les mains et s'agita en convulsions.

—Mais.... ce n'est donc pas?.... repris je stupéfait et commençant enfin la vérité. Ce vol.... cet homme....

—Ne vous l'a-t-on pas appris? répondit le baron de St. Alliène. C'est l'enfant de ma sœur qu'on a enlevé.

Ce fut un coup de foudre pour moi; j'aurais voulu rentrer sous terre, j'étais écrasé de remords; une sueur froide me monta au visage; mes jambes tremblèrent sous moi; un voile couvrit mes yeux; je ne respirais plus. Ce malheur épouvantable, un être ravi à sa mère, j'aurais pu l'empêcher et je ne l'avais pas fait! Au contraire, c'était moi qui avais protégé, favorisé, secondé un pareil crime!

—Vous comprenez à présent tout notre désespoir et vous y prenez part? dit le comte en me serrant la main.

—Oh! c'est horrible, répliquai-je avec une angoisse qui m'étranglait, horrible!

—Eh! pourquoi enlever cet enfant? s'écria la malheureuse mère, qui parut se calmer, et qui se redressant d'un bond électrique, fixa sur moi ses grands yeux brillans de larmes, comme si elle me demandait compte de son fils.

—Je vous l'ai dit déjà, reprit le baron, ce sont nos ennemis, les conspirateurs et les francs-maçons!

—Que pensez-vous qu'ils en aient fait, de cet enfant? ajouta cette femme, à moitié folle de douleur.

—Madame, prenez courage, prenez patience, dis-je, ne pouvant soutenir les regards perçans dont elle me poursuivait.

—Patience, courage, quand on m'a pris mon enfant! Oh! les monstres! ils ne savent pas ce que c'est qu'une mère.

—Votre fils, madame, on vous le rendra. Ah! il faudra bien qu'on vous le rende!

—Qu'en ont-ils fait? qu'en veulent-ils faire? Pauvre orphelin! son père n'était pas là pour le défendre.... Et sa mère!.... Ah! je suis bien coupable! ce sera un remords éternel, une plaie toujours saignante!.... J'ai quitté mon enfant et j'en ai été punie.... C'est vous, mon père, qui l'avez voulu; c'est votre faute à vous, qui m'avez éloignée du berceau de mon fils!.... Mère frivole, insensée! je me suis laissée parée de ce cher enfant pour aller chercher un plaisir! Je me le reprochais tout bas, j'avais un pressentiment.... Oui, pendant le spectacle, j'étais distraite, je sentais chez moi je ne sais quel malaise sans motif.... Sans motif! le cœur d'une mère devine, il a des échos mystérieux qui lui parlent sans cesse de son fils.... Je vous l'ai dit, mon père, rappelez-vous?.... Si j'avais écouté cette voix qui m'avertissait, je serais revenue tôt pour veiller sur mon enfant.... Eh bien a-t-on découvert le ravisseur? Est-on sur sa trace? sur rend-on mon fils? S'ils l'avaient tué!

Elle poussa des cris déchirans et retomba pleyée sur elle-même, en se meurtrissant la figure et la poitrine avec ses poings. Ce terrible désespoir durait depuis le moment où elle s'était aperçue de la disparition de son fils; mais elle était alors si épuisée de fatigue et de douleur, que les cris et les convulsions ne la reprenaient que par intervalles. Son frère, qui paraissait lui être très attaché, malgré les habitudes de gravité et de sécheresse qu'il avait contractées dans l'exercice de ses fonctions publiques, lui adressa quelques paroles d'espérance, la contient doucement dans ses bras et l'emporta hors du cabinet où la présence d'un étranger exaltait encore sa douleur.

Le comte de Saint-Alliène me fit asseoir et m'exposa en termes touchés de tendresse le plaisir qu'il avait de me revoir. L'événement tourmenté de sa fille donnait un peu de répit à son chagrin, et sans en oublier le sujet, m'exposa en récent, il avait avec moi d'évènement de famille que j'ignorais: il me raconta dans quelles circonstances il avait marié sa fille unique, malgré l'opposition presque révoltée de son fils.

BIBLIOPHILE JACOB.

[*La suite à lundi.*]

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance de lundi, 30 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Nadaud, Charbonnet, Boylan, Audry et Audler.

Absents—MM. Crais et Wiltz.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Sur motion de M. Charbonnet, un congé de quelques jours a été accordé à M. P. S. Wiltz, alderman du 3me district.

Lecture a été faite du message suivant du Maire:

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
Le 30 juin 1845.

A M. le Président et Membres du Conseil de la Municipalité No. 3.
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre douze propositions que j'ai reçues, conformément à votre ordonnance du 17 du courant, pour l'entreprise des travaux publics de la 3me. Municipalité.

Je suis respectueusement, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Le secrétaire a fait la lecture des différentes propositions qui sont comme suit:

M. André Schoenaydre offre de faire les travaux publics du 1er. district, à raison de $375 par mois, et offre M. Joseph Boylan comme caution.

M. Wm. Coster offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $380 par mois, et offre M. Thomas Bell comme caution.

M. Lawrence Garvey offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $480 par mois, et offre M. Fergus Gandier comme caution.

M. Daniel Phillips offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $340 par mois, et offre M. Alexandre Olmes comme caution.

M. Thomas Hynes offre de faire les travaux publics du 2nd district, à raison de $420 par mois, et offre M. Robert Graham comme caution.

M. Robert Murphy offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $460 par mois, et offre MM. J. Lynch et S. White comme ses cautions.

M. E. Perrone offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $400 par mois, et offre M. Albert Pierron comme caution.

M. F. Newman, jr. offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $350 par mois.

M. James Herbert offre de faire les travaux dans le même district, à raison de $480 par mois, et offre MM. Joseph Paterne et M. Broderick comme ses cautions.

M. P. Ward offre de faire les travaux publics à faire dans le troisième district à raison de $3,100 par an et offre MM. Manuel et Gustave Cruzat, comme ses cautions.

M. A. Pierson offre de faire les travaux publics dans le même district à raison de $400 par mois et offre M. Pierre Gesman comme caution.

M. Caron offre de faire les travaux publics dans le quatrième district, à raison de $3,600 par an, et offre M. Jean Bernard comme caution.

Sur motion, ces différentes applications ont été mises à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Les rapports du voyer, des travaux faits pendant les deux dernières semaines ont été reçus et déposés dans les archives du conseil.

Lecture est faite des communications suivantes:

1o. Une communication de madame veuve Castaing relative à un de ses esclaves employé par la municipalité parmi les nègres de chaîne.

M. Charbonnet a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispensation des règles, a été adoptée:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur le mandat du Maire les comptes suivants, payables conformément à la résolution du 2 décembre 1843:

A madame Castaing, pour 44 jours de travail de son nègre Martin, $13 75.

A M. Hernandez jr., pour 84 jours de nourriture du dit nègre, $6 30.

2o. Une communication de Mme J. Monroe, relative à une certaine réclamation qui avait été référée à un comité spécial composé de Messieurs Crais, Audler et Audry.

Après quelques débats, Messieurs Audler et Audry ont demandé à être exemptés de servir comme membres du dit comité.

Sur motion, cette demande a été accordée, et le président a nommé MM. Boylan et Charbonnet à leurs places, et la lettre de Mme Monroe a été référée au dit comité.

3o. Une communication de Mme Paget Rapp, demandant au conseil de quelque changement pour ouvrir la rue White et faire le redressement de sa propriété faisant face à la grande rue.

Sur motion de M. Charbonnet, un délai jusqu'au premier septembre prochain a été accordé à la pétitionnaire.

4o. Une communication du voyer relative aux travaux à faire aux wharfs.

M. Nadaud a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le voyer conjointement avec le comité de contrôle de la voirie, est et demeure autorisé à employer pendant l'espace de quinze jours, deux charpentiers additionnels et un nègre pour la réparation des wharfs.

5o. Une communication de MM. Lawrence Garvey et E. A. D'Hémécourt offrant de faire les deux nouveaux wharfs, à raison de $4 par carrée de 100 pieds, etc., et relative à d'autres travaux de la municipalité.

Sur motion, cette lettre a été référée au comité de contrôle de la voirie avec pouvoir d'agir.

Le secrétaire a soumis au Conseil les comptes suivants, savoir:

1o. Un compte de J. W. Rae, de		$199 20
2o. do de G. Broadman,		64 75
3o. do de J. A. Cowen,		21

Sur motion de M. Nadaud, ces différens comptes ont été référés au comité des finances.

Appel des Comités.

M. Nadaud, au nom du comité des finances, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à tirer des mandats sur le trésorier en faveur des personnes suivantes, payables conformément à la résolution du 2 décembre 1843:

Un en faveur de M. Gordère pour du bois, de la somme de $1,103 08

Un en faveur de M. André Schoenaydre pour loyer de nègres et de charrettes, 70 66

Un en faveur de M. André Schoenaydre pour le pavage fait à l'encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées. 178 20

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur le mandat du maire au gardien principal de la maison de force, la somme de cent vingt-cinq piastres [$125,] des fonds de la maison de force, pour l'achat de provisions pour le mois de juillet, payable conformément à la résolution du 2 décembre 1843.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur le mandat du Maire, à M. J. A. Prieur, la somme de $113 20, pour le pain fourni à la maison de force pendant le mois de juin; payable conformément à la résolution du 2 décembre 1843.

Le même membre a présenté la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu qu'il est permis par la présente à M. George Lassen de se servir des tuyaux conduisant l'eau aux Ecoles Publiques, encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes, afin d'apporter l'eau dans sa cour à côté des dites Ecoles.

Sur motion de M. Nadaud, un congé de dix jours a été accordé à M. J. E. Layet, secrétaire du Conseil et du recorder, à partir du jour de son départ.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi, le 21 juillet 1845, à 5 heures 1/2 P. M.

Pour copie conforme, J. E. LAYET,
Secrétaire.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Governor Davis, Upton, Liverpool L. H Gale
Navire Donaldson, Allen, Havre, Jenkins & Tighe
Brick Hope Howes, Sheer, Galveston John Atwood
Steamer Monmouth, Pierce, Cincinnati, capitaine

ARRIVES.
Goëlette Louisa Antoinette, Boys, Attakapas.
Goëlette Betsey, Frouil, Attakapas.
Steamer Monmouth, Baker, de Mobile.
Steamer Belle of the West, Whitton, de Cincinnati.
Steamer Nashville, Lee, de Eddyville.
Steamer Lady, Clark, de Vicksburg.
Steamer Harry of the West, Van Hooten, St. Louis.
Steamer Marshall, Moore, St. Louis.
Steamer De Soto, Maguire, Natchitoches.
Steamer Arkansas No. 4, Penny wit, de Smith et Van Buren.

Arrivées au Bassin.
Goëlette Mobile, Clement, Mobile.
Goëlette Hewett, Webber, Pensacola.

EN RIVIERE.
La côtre ——, de Galveston, portant des dépêches.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Hibernia, Ryrie,	19 juin	16 juillet
Great Western, Mathews	5 juillet	31 juillet

DERNIERES DATES.

Boston	juin 26	Londres	juin 3
New York	juin 26	Liverpool	juin 4
Philadelphie	juin 26	Paris	juin 3
Baltimore	juin 26	Havre	mai 31
Washington	juin 26	Bordeaux	mai 31
Charleston	juin 26	Vera-Cruz	mai 31
Savannah	juin 11	Tampico	mai 20
Galveston	juin 26	[illegible]	mai 2

La Société des Dames de la Providence recommande le Rév. Mr C. Moynihan, curé de la Cathédrale, a bien voulu faire à la Société, un don de cinq cents piastres sur le legs qui lui a été fait par feu Mr. J. Mager, pour être employé en actes de charité. 4 juill

La véritable PANACEE INDIENNE, contre toutes les impuretés du sang, les affections du foie, les scrofules, les rhumatismes, en vente chez Comstock & Co, au No [illegible]. [illegible]

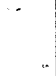

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—10 caisses en consignation des navires Jaba, Manhattan et Concord, à vendre par
R. C. HOBBS,
4 jt 16, rue de la Bourse.

Le navire JOHN MINTURN, capt Stilson, de New York, sera maintenant à vendre [illegible] [illegible] pour leur marchandise. [illegible] faire immédiatement sur la levée.
3 jt J W STANTON & Co,
Encoig. Magasins et Lafayette.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Jeudi soir, 3 juillet 1845.

Depuis nos remarques de samedi dernier, il y a eu peu d'animation sur le marché. Une crue d'eau dans les fleuves des hauts, sans à quoi à une grande quantité de bateaux à vapeur, porteurs des différents produits de l'intérieur. Cette augmentation de stock dans ces produits a fait baisser les prix de plusieurs de ces articles.

La saison continue d'être très chaud, accompagné de quelques rares ondées.

Le fleuve a augmenté d'environ 4 pieds depuis notre dernier rapport, il est maintenant à 3 pieds 1/2 au-dessous de la marque des hautes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 27 courant, 887 balles. Exporté dans la même laps de temps, pour Liverpool 7650 balles, Havre 1020, Bordeaux 100, Brême 167, Anvers 605, New York 394, Boston 323, ensemble 10,171 balles. Stock en magasin et à bord de navires 17,280 balles.

STAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		13,806
Reçu cette semaine,	887	
Reçu antérieurement,	968,050	
		968,937
		977,256
Expédié cette semaine,	10,171	
Expédié antérieurement,	956,118	
		966,289
Stock en mains, ce soir 3 juill,		17,282

A la date de notre dernier rapport, il se faisait peu d'affaires sur le marché au coton, mais cette semaine provenant profit de la faiblesse du stock que de manque de demande, sur les prix les cotons ont été soutenus, pour acheteurs des engagements de fret et pour expédier quelques navires que sur des cotons tenus les moins de la difficulté de compléter leur chargement. Nous estimons que le stock engagé s'élève maintenant à environ 1800 balles, de quantité est assez restreinte. Les ventes depuis vendredi dernier, se sont élevées à 4800 balles, par petits lots pour compléter des navires et, pour lesquels on a payé les prix les plus élevés de nos cotations. Nos cotons sont les mêmes. Samedi, nous avons eu des nouvelles apportées par la Caledonia, nous les avons entièrement données dans notre journal de lundi matin, bien qu'elles soient d'une nature défavorable au coton, elles n'ont produit aucun effet sur notre place.

Nous signalons les ventes comme suit:

75 balles Louisiane et Mississipi à 5; 100 à 6 1/4; 87 à 6; 29 à 7 1/4; 40 à 6 1/4; 25 à 7; 20 à 7; 25 à 6 3/4; 53 à 6 1/4; et à 6 1/4; 6 1/4; 36 à 6 3/4; 107 à 6 1/2; 36 Alabama à 6 1/4; et 136 à 6 3/4 cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tennessee et N. Alabama.
Inférieur	4 3/4 a 5	
Ordin. to good ord	5 a 5 1/2	
Middling	5 3/4 a 6	
Good Middling	6 1/4 a 6 1/2	
Middling Fair	6 3/4 a 7	
Fair	7 a 7 1/4	
Good fair	7 1/2 a 7 3/4	
Good & fine	8 a 8 1/2	

AVERAGE LISTS.

Good	4 3/4 a 4 3/4
Common	4 3/4 a 4 3/4
Prix extrêmes	4 3/4 a 4 3/4

TABAC—Le marché au tabac est encore lourd, bien que les ventes se soient élevées à environ 150 boucauts. La majeure partie est au seul lot qui dénote, a été vendu à des prix un peu plus avantageux aux acheteurs; nous ne pouvons cependant noter aucune baisse et nous continuons de coter: inférieur 1 1/2 à 2, commun 2 1/2 à 3 1/2; bon 3 1/2 à 4; de choix et feuilles à cigares 6 1/2 à 11 cents la livre.

Arrivé depuis le 27 du courant, 2000 boucauts; expédié pour Livery of 87, Marseilles 286, Martinique 107, N. York 171, Londres 463, Cowes 100, 659, Anvers 469, Gothenburg 304, Boston 216, Brême 420, Bordeaux 748, Havre 146 boucauts.

STAT DU TABAC.

1844—Septembre 1, Stock en main		4,800
Reçu cette semaine,	2000	
Reçu antérieurement,	60,207	
		62,207
		67,007
Expédié cette semaine,	4,364	
antérieurement,	44,160	
		48,524
Stock en mains 3 juill.		18,504

SUCRE—Depuis notre dernier rapport, la demande s'est un peu plus active, mais les prix n'ont subi aucun changement. Nous cotons à 4 1/2 à 6 1/2 par livre pour de l'ordinaire au premier choix; ce dernier prix pour des lots de détail. Le marché est encore très abondamment pourvu.

MELASSE—Il est arrivé quelques petites parties. Les qualités se détaillent sur la levée de 25 à 26c par gallon, suivant la qualité et la condition des barils. Les lots de quelque importance sont entièrement et sont tous plus haut.

FARINE—Le marché est très calme, point de demande pour l'exportation—les seules ventes qui ont eu lieu concernent la consommation intérieure, à des prix à peine soutenues à cause des derniers arrivages. Nous cotons: Ohio et marques ordinaires $3 90 à $4 00; choix de St. Louis $4 à $5 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Peu, peu de changement. Mess $13; M. O. $10 à $10 75; Prime $8 à $9 par baril—ventes limitées. Bœuf, sans demande, les seules ventes qui ont lieu sont pour les fournisseurs de navires, à des prix à peu près les mêmes que ceux que nous avons cotés précédemment: Mess $10 à $10 par baril, $9 50 en demi baril; Prime $6 50 par baril. Graisse—La demande s'est améliorée, nous avons entendu parler d'une vente de 200 barils et 1400 barillets de 6 à 6 1/4 par livre, toujours ces prix cotés du grande partie a été embarqué pour le Nord. L'autre partie sera lancé pour le Havane.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—Le marché est calme mais ferme à les mêmes cotés, soit: Toile de l'Ouest à 13 1/2c; corde 5 1/2 à 6 au comptant.

WHISKEY—Les arrivages sont assez abondants, les prix baissent. Nous cotons maintenant recuit 19c par gallon, calme et avec une tendance à baisser de nouveau.

FRETS—Très calmes et sans changement.

Coton pour	Liverpool	3/8 d. la livre.
"	Havre	[illegible] cents.
"	New York	35 à 1 00 par balle.
"	Boston	[illegible]
Tabac pour	Cowes et [illegible]	30s par boucaut.
"	Londres	30 à 35s.
"	Hambourg et Brême,	30s 6d. à 35.
"	Liverpool	30 à 35.
"	Havre	36.
"	New York	34.
"	Boston	35.
Sucre—	Pour New York	3s à 2 50
Farine—	Pour New-York ou Boston	35 à 40

Ferry à Vapeur de la Première Municipalité.

Le steamer JUBILEE.

LE bateau du Ferry partira, pendant la fièvre à chaque demi-heure, durant les mois de 4 juillet, pour la commodité des [illegible] [illegible], et de [illegible] partira [illegible], toute [illegible] [illegible]. Ce jour-là, [illegible] sera [illegible] le service [illegible].

Massepains-Vermifuges de Sevres.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans, qu'il vient de s'en créer, et seul pharmacien de cette ville, un dépôt des CELEBRES MASSEPAINS VERMIFUGES. Ces massepains sont de tous les remèdes par le pouvoir des médecins de Paris employés le plus efficaces à administrer aux enfants.

Le soussigné est le seul dépositaire de ces Massepains que l'on ne pourra trouver que dans sa pharmacie, encoignure Bourbon et Maine.
4 juillet—1m L. DELOUCHE.

LA société existant sous la raison de commerce de BATAILLE & BIGEY est dissoute par l'expiration de leur acte social, depuis le 1er mai dernier, et a été continuée par consentement mutuel jusqu'au 30 juin 1845.

Les personnes auxquelles elle pourrait devoir sont invitées à présenter leurs comptes et celles qui doivent sont priées de vouloir bien s'acquitter le plus tôt possible.
4 juillet—10

JUIF ERRANT.

LA vingt-troisième Livraison du Juif Errant par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, &c. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez
VICTOR HEBERT, Agent,
126, rue de Chartres.

N. B. Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.

Aussi—Quelques exemplaires en français, édition anglaise en un volume.
Prix............. $2 00 4 juill

BIOGRAPHIE DU GENERAL ANDREW JACKSON.

LA Biographie du général Andrew Jackson, est en vente chez Victor Hébert, 126 rue de Chartres.
Prix, quinze cents. 4 juill

PROCES de Jérôme Alleaume, à vendre chez VICTOR HEBERT,
Prix 50 cts. [4 juill] 126 Chartres.

CHANVRE 400 de Russie, juste au moins, à vendre par WOOD & SIMMONS,
4 juillet 25, Magasins

CAFE—1000 sacs Havane, Laguayra et Rio, à vendre par WOOD & SIMMONS,
4 juill 25, Magasins

HUILE pour Tanneurs—5 barils, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

LIQUEURS DU PAYS—40 barils brandy, genièvre, rum et esprit de vin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

THE FRAIS—100 caisses thé impérial en poudre à canon, pecco et twanky Hyson, Souchong supérieur, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

VIN DE PORTO—40 quarts barriques vin pur, venant d'être débarqué et à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—40 caisses huile pure de Nice, en caisses de 12 douzaines huile de Lyon, venant d'être débarqué, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

COGNAC, Otard, vin de Bordeaux et Alicante, à vendre en magasin par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

OCRE jaune et bleu d'Ecosse, en barils et barriques à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
4 juill 20 Vieille Levée

A VENDRE—Un Cabriolet, une Bibliothèque et un secrétaire [illegible] Bourbon au No 16, Encoignure Conti et Royale. 3 juillet

TABAC EN FEUILLES—De la marque Vuelta de Abajo, pour cigares et autres, à vendre par J M CABALLERO,
3 juill 33 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Londres, Imperiales, Panetelas, Trabucos, etc., constamment en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
3 juill 33 Vieille Levée

CIGARES [illegible] et de qualités supérieures en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
3 juill 33 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J M CABALLERO,
3 juill 33 Vieille Levée

NOIX [illegible] pour [illegible] Bourbon et [illegible] à vendre par HEWITT, [illegible] & Co
3 juill

OCCASION.

UNE personne partant pour France, offre à vendre une [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

POIVRE [illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
2 juill 20 Vieille Levée

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—Juillet 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	L
Adam, Ernest	Leroy, Jacques Louis
Audibert, Pierre F C.	Lefevre, Paul
Amédée,	Lartaumenne.
	Lieds, Adèle, demoiselle
B	M
Seguet, Jean	Mallet, J B
Bonnier,	Mounelle, Adolphe
Balbout, Ant René et Ray.	Mehsl, Etienne
Bon, Ann	Moreau, J B
Bruxelles, Aug.	Millosse, Jean
C	P
Chombon fils,	Poujade,
Cailleux, Michel.	Ponchet, Arnaud
D	Pinco, Thompsone et Marie
Dessus, Antoine	Poret Nicolas Isidore
Dontau, Math. Frois	Q
Durand, Bagnot, Vve.	Quillon, Mme.
Delaunay, Catherine	Quenemard Louis
D'Abbe de Bossiet,	R
Desmoulins, Amédée	Raymond, Claude
Desmoulins, Etienne	Renta, J Bte.
Dinard,	Ravel, Adam
Dubourg, Louis Joseph	S
Dalleu,	Schilte, Jean
Duchamp, Joseph	Souchet, Marie Georges
F	Solvy, Eug.
Foggini, Francisco	Sas-Wolf,
H	Sécheau E.
Hamel, Louis	T
Hopkins, Benjamin	Talbot, Mme.
L	Tapin, Arnaud
Lievre, Benjamin, Mme	V
Lecomte, René	Vindes,
Legendre, Sans.	Verceuil Benj., André et Charles

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
2 juillet

LES Directeurs du collège de Mandeville ont l'honneur de prévenir les parens de leurs élèves en particulier et le public en général que l'anniversaire du 4 juillet sera célébré dans cette institution par des exercices de littérature et terminés par un banquet. La présence d'un certain nombre de visiteurs serait pour les Directeurs un marque d'intérêt et de sympathie qui exciterait toute leur gratitude.
1 juill

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Conrey & Co est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée par l'un ou l'autre associé, pour la liquidation seulement.
Nlle Orléans, 1er juillet 1845.
PETER CONREY.
1 juill—30 A. B. JAMES.

Le soussigné continuera les affaires en gros, de marchandises sèches, qui étaient ci-devant conduites par Conrey & Co et W & J Gasquet & Co, sous la raison de JAMES & Co., au No 16, rue de Chartres.
1er juillet—30 A. B. JAMES.

Les soussignés sont autorisés à faire la collection de tout ce qui est dû à Gasquet, Parish & Co., W & J. Gasquet & Co., Gasquet & Conrey, et Conrey & Co.
JAMES & Co.,
1er juillet—30 16, rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'Incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1845.

CETTE Compagnie dans les vues de gérer les affaires, a ré-assuré ses risques maritimes dans la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" sous l'agence de L. Matthews. Toutes les personnes dont les polices, sur la marine ou les rivières, sont ouvertes, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible. GEORGE C LAWRASON,
1 juill—30 Secrétaire

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.

LA Compagnie dite "Sun Mutual Insurance Company," de New-York, ayant donné aux soussignés pleins pouvoirs de faire des assurances contre les risques de la mer, des rivières et contre le feu, a l'honneur d'informer le commerce qu'elle garde la bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'Incendie (dont les assurances ouvertes ont été assumées par l'institution susdite) et qu'il fera des assurances pour tous les plus bas que n'importe quelle compagnie d'assurances.

La Compagnie du Sun Mutual Insurance est établie entièrement sur le principe de mutualité; elle fait des affaires depuis trois ans; elle a déclaré des dividendes annuellement en moyenne de cent pour cent sur les primes et à un fond d'accumulation s'élevant à huit-cent mille piastres.
L. MATTHEWS, agent
1 juill—30 Encoignure des rues de Camp et de la Commune.

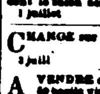

AGAVE AMERICANA.—OU PLANTE CENTENAIRE.
FLEURISSANT A GRETNA.

Cette plante a commencé à pousser le 14 avril, et a maintenant atteint plus de vingt-quatre pieds de hauteur. Elle a vingt-huit branches dont environ 2000 fleurs. [illegible] Le Coin a fait une [illegible] autour de cette plante pour la commodité des visiteurs.

Le bateau du ferry va de Lafayette à Gretna; et l'on se rend de là [illegible] en traversant.

P. S.—M. J P Cullen a loué l'Hôtel de Gretna et l'a ouvert au public. Les rafraîchissements les plus exquis seront servis dans le salle de la buvette, dans le jardin ou dans le salon ainé.
1 juillet W DINN.

CHANGE sur Bordeaux et Paris, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co
2 juill 17 et 19 St Louis

AVENDRE en magasin:
50 boites vin blanc, bonne qualité,
100 barriques vin ordinaire, ordinaire, vieux,
5 pipes eau-de-vie à l'eau de vie,
2 pipes Armagnac de Bordeaux, 4me,
300 paniers champagnes, pour [illegible] et vin,
200 caisses et [illegible],
15 quarts et bottelines de la plus vieux cognac,
12 barriques vin rouge Ledoux, Médoc, par
2 jt FOUJET FILS 141 Royale.

LE soussigné, sur le point de s'absenter de cette ville, a donné avis que MM. Jordy & Brazer sont chargés de ses affaires.
Nouvelle Orléans, 30 juin 1844.
2 juill—3 A. WARTELLE.

MARCHANDISES SECHES—5 caisses mousseline blanches, 6 caisses [illegible] rayées, 4 do cotonnades à carreaux, 3 do de bazin, 6 do 4 balles coton fort, 2 do [illegible], 14 do de blanc, marque Chapo, 10 do de [illegible], de New Market, 6 do coutil blanc, 14 bal de [illegible] de Portland, 5 caisses coton [illegible], 2 do [illegible] à la [illegible] de toile blanche, 4 bal [illegible], de [illegible] toile, et autres, en magasin, à vendre par
1 juill WM FROST & Co, 20 Vieille Levée.

TOILE et Corde d'Emballage—300 rouleaux toile et 300 rouleaux corde, à vendre par WM FROST & Co, 20 Vieille Levée

FARINE de St. Louis—500 barils, en débarquement du steamer Sea Bird, à vendre par J E WOODRUFF, 69 Camp

HUILE pour tanneurs—60 barils, à vendre en magasin par J E WOODRUFF, 69 Camp

BRANDY—6 demi pipes vieux Brandy, à vendre en magasin, par J E WOODRUFF,
1 juill 69 Camp

CHANVRE—161 balles chanvre en corde, à vendre par
1 juill J E WOODRUFF, 69 Camp

CORDE et Ficelle d'Emballage—10 rouleaux corde, 10 caisses ficelle, à vendre par J E WOODRUFF, 69 Camp

MAIS—300 sacs maïs jaune et blanc, à vendre en magasin, par J E WOODRUFF,
1 juill 69 Camp

POIS—100 barils de diverses qualités, à vendre par l'importateur de Bryant, par J E WOODRUFF, 69 Camp

NATTES—50 rouleaux nattes de Chine, [illegible] vendre par WM FROST & Co, 20 Vieille Levée.

THE—Impérial, poudre à canon, young hyson, hyson, et souchong, en paquets et demi paquets, à vendre par J W STANTON & Co.
1 juill Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—500 caisses assorties, New Bedford, à vendre par J W STANTON & Co,
1 juill Encoignure Magasins et Lafay

CAFE RIO—2000 sacs excellent café de vert, des meilleures, en sacs doubles et simples, à vendre par J W STANTON & Co,
1 juill Encoignure Magasins et Lafayette.

SEL—Gros et fin, de Liverpool, en bon ordre d'expédition, à vendre par L. CANTIN.
1 juill 42, Gravier

SUCRE—150 barils et caisses sucre en pains de Woolsey & Woolsey, à New York, en morceaux et pulvérisé, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
1 juill 49 Commune

Mad. DESRAVAUX,
DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris il y a près de deux ans, et attachée, comme tutrice, à l'établissement de Mme Desravaux.

On désire aussi placer à la campagne une institutrice [illegible]. 3 juin

CIGARES de la Havane—Un superbe assortiment de Regalias et Milleres, de diverses qualités, et de marques connues, parmi lesquelles celle du "Prince Albert" Cigares d'un goût exquis et faciles à fumer—venant d'arriver le brick Tell, et à vendre par
REYNAUD & FALLON,
20 juin 34 Tchoupitoulas.

$25 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera et remettra au No. 328, rue Tchoupitoulas, la négresse HANNAH, âgée d'environ 20 ans, grande et très mince, et yeux perdu l'usage de l'œil gauche. Elle ne parle que l'anglais. On la croit réfugiée dans la première Municipalité.
3 juillet—6

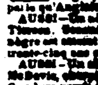

PARTI marron, le nègre PATRICK, alias JOHN âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, le petit doigt de la main droite manquant. Dix piastres de récompense seront données à celui qui le logera dans une des geôles de cette ville, et vingt piastres et si le ramène à l'habitation de son maître, Séraphin Brou, paroisse St. Charles, à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve.
Nlle. Orléans, 17 mai 1845. 17 mai—10, 2pe

AVIS.

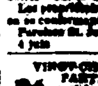

DETENU à la geôle de la paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre âgé d'environ quarante ans, nommé THOMAS, disant appartenir à M. John Hagan, à la Nouvelle Orléans. Ce nègre ne parle qu'Anglais.

AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M Tinson. Comté Montgomery, Nouvelle Orléans. Ce nègre est atteint d'un rhumatisme. Il est âgé d'environ trente-cinq ans et ne parle qu'Anglais.

AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M McBevie, encoignure de la Nouvelle Orléans, rue Gravier. Ce nègre paraît âgé d'environ trente-cinq ans. Il ne parle qu'Anglais, une dent cassée, les yeux gros, et a quelques cicatrices sur le dos.

Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 20 mai 1845.
4 juin An. LUMINAIS, Shérif

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE, marron de chez le soussigné, le samedi 14 de juin, la négresse LUCIEN, appartenant ci-devant à M. S. H. Mermignac, de cette ville. Cet esclave est âgé d'environ 27 ans, il est fortement constitué, bien pris, et se tient droit en marchant. Il a une cicatrice [illegible], il parle Français et anglais, et avait été [illegible]. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira à la maison de travail de la Seconde Municipalité ou en donnera avis à
CHARLES KOCK,
17 juin—2p Bank Place, No. 12.

A LOUER.

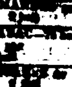

UNE belle maison située rue St. Pierre, No 44, entre Bourbon et Royale, convenable pour une petite famille. Le loyer est très modéré, s'adresser rue de Chartres, 73. 3 jt—3

A VENDRE.

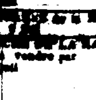

VINGT MULETS—On peut les voir à Carrollton. S'adresser sur les lieux à 4 juillet—2o S PORTIER.

CAFE—De Java, vieux gouvernement, à vendre par S. TROSBORG, 25 Vieille Levée.

MANTEAUX—[illegible], à vendre par S. TROSBORG, 25 Vieille Levée

TABAC—74 balles Cuba et Havane, en boites, à vendre par S TROSBORG,
26 Vieille Levée

CIGARES de la Havane, à vendre par [illegible] [illegible]

SUCRE de la Havane, [illegible] à vendre par [illegible]

Dr. Stephen H. Hardasch,
No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines

A le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien pratiquant, il appréhendera la continuation de la confiance que lui ont accordée ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai 90

LE DOCTEUR PECQUET.

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de transférer son domicile au coin des rues Bourbon et Saint Louis. 16 juin 16

DEMANDE D'UNE GARDIENNE D'ENFANTS.—On désire trouver une gardienne parlant français et anglais. Il est inutile de se présenter si on ne peut fournir de bonnes recommandations de personnes de la ville.

S'adresser à M. C. A. Barrière, No. 14, rue des Remparts. 30 juin—4

DEMANDE.—On désire trouver à louer, une maison meublée pour une petite famille. S'adresser par lettre adressée à W. W. et déposée au bureau de l'Abeille. 30 juin

JOSEPH A. HALL sera notre chargé de pouvoirs durant notre absence temporaire de la ville.
Nouvelle Orléans, 28 juin 1845.
28 juin NORCROSS & FOSDICK

A LA REINE DES FLEURS.
Rue Royale No. 100, entre St. Louis et Conti.

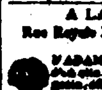

MADAME LELEU, fleuriste distinguée de Paris, a le plaisir d'annoncer ouvrira le lundi 30 juin, son magasin, offrant au public un assortiment complet de fleurs artificielles. Elle se chargera de confectionner tous les arrangemens dont on voudra l'honorer, pour bals, mariages, fêtes, bals, parures de deuil et d'autres toilettes, des plantes et fleurs dont on lui donnera le modèle et coiffures de fantaisie dont elle démontre l'idée. Elle espère satisfaire les personnes qui sous le rapport de la perfection du travail que de la célérité de l'exécution.
20 juin D LELEU

Marchandises au Drawback.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes pour l'exportation,—
400 barriques vin de Marseille.
10 demi do do; 20 paniers champagne.
40 paniers vin blanc de Marseille, à vendre par
20 juin P LONGUI, 116 Royale

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 100 barriques vin de Marseille, 20 demi barriques de do; 30 barriques vin de Bordeaux, 75 caisses absinthe; 50 caisses marasquin; 85 caisses cerises, 50 paniers vin de Champagne; 100 paniers huile d'olive, 100 milliers bouchons assortis; 150 caisses vin de Bordeaux rouge, 100 caisses vin de Bordeaux; 25 caisses moutarde assortie, 200 quarts fûts vin de Porto, 150 quarts fûts vin de Madère, 16 pipes vieux madère, à vendre par
18 jn P. LONGUI, 116, Royale

BOIS DE CONSTRUCTION.

DEUX CENT MILLE PIEDS de bois de construction, bonne qualité, arrivant de New Madrid, à vendre par P. LONGUI,
30 jn No 116, rue Royale

NOIX à amincer et sucre à vendre aux prix de fabrique par HARROD, DARLING & Co
30 jn 49, Commune

NATTES des Indes, dimensions assorties à vendre par HARROD DARLING & Co
30 juin 49 Commune

SACS en pièce—700 balles venant d'être reçues et à vendre par HARROD DARLING & Co
30 juin 49, Commune

MAQUEREAUX—40 barils No 1, en bon ordre, 80 demi barils Nos 1 et 2, en quarts de barils, reçus et à vendre par HARROD DARLING & Co
3 juin 49 Commune

CLOUS—1000 barils assortis à vendre par HARROD, DARLING & Co
3 juin 49 Commune

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine à vendre par HARROD, DARLING & Co
30 juin 49 Commune

HUILE—100 gallons huile de baleine pour l'été et l'hiver, à vendre par HARROD, DARLING & Co
30 juin 49, Commune

SAVON—1000 caisses savon de ménage, No. 1, de Boston; 1000 demi caisses idem, et grosses caisses à vendre par HARROD, DARLING & Co
30 juin 49 Commune

ENCRE—Quelques douzaines de caisses en à vendre aux prix de fabrique par HARROD, DARLING & Co
30 juin 49 Commune

AVIS—Durant le raccommodement de notre magasin No 50, rue Gravier, nous serons placés à la No 4 Front Levée, à quelques portes au-dessous de la rue de la Douane.
30 juin HARVEY & COOLIDGE.

SUCRE de la Havane—150 caisses, blanc, jaune et brun en magasin et à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

GRAINES D'ANIS—30 sacs, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

RUM—50 barils rum de la Nlle Orléans, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—[illegible], à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en mains et à vendre par B. VALLS,
30 jn 26 Commune

CONFITURES de la Havane—19 caisses, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour Oiseaux—12 sacs, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

PAPIER pour Cigarettes—To rames à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

TABAC de la Havane—50 balles pour capes et tripes à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE de Canton—12 caisses à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

GUAVA—6 barils Rio et Guida, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

AMANDES DOUCES écorcées—14 balles, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—50 balles, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

HUILE D'ANIS—64 estagnons, à vendre par
30 jn B. VALLS, 26 Commune

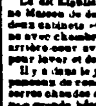

EXCELLENTE AFFAIRE.

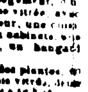

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné devant s'absenter offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac, à sud et de la Levée, faisant face aux rues Pelegua, Moreau et Levée.

Le dit Etablissement se compose pour le logement, d'un Maison de deux appartements, une galerie sur le devant, deux cabinets et une autre galerie sur la cour, une cuisine à deux chambres à repasser, galerie et deux cabinets une arrière-cour avec chambre à domestiques, un hangard pour laver et deux latrines.

Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, deux pavillons en couche chaude avec leurs châssis vitrés, une grande quantité de 30 à 40 pieds de long, et 14 à 14 de largeur, pouvant contenir tous des plantes, et beaucoup de jardiniers et autres ustensiles nécessaires pour un jardin, [illegible] pour préparer les terres, un écurie, remise, &c. Un Cheval, une charrette, un char-à-bancs, harnais, &c.

Le stock de l'Etablissement se compose de plus 7000 plantes, dont une partie en pots pour les vendre journellement et tout formant un des assortiments les plus complets dans la ville. [illegible] [illegible] environs de la Nouvelle Orléans. S'adresser à J. BOURDIN sur le dit Etablissement, ou rue Royale, No. 174.
16 juin—30

VOL—Il a été enlevé de la chambre d'un demeurant dans la rue St. [illegible] une belle MONTRE en or, de Cooper Dupuy, du nom et no. No. 2834. Aussi un portrait [illegible] [illegible] ainsi que quelques habillements [illegible] [illegible] un bon [illegible] [illegible]. Une récompense libérale sera donnée à celui qui fera retrouver ces objets, en s'adressant au No. 22, rue des Magasins.
26 juin—

Liquidation définitive.
JUSQU'AU 1er JUILLET.
Mme. Macé

VENDRA à très bon marché, les marchandises qui lui restent jusqu'au 1er juillet, et le à la balance sera vendue à l'encan. Ces marchandises consistent en chapeaux de paille, de toutes descriptions; chapeaux en soie velours noir; jolies capotes en crêpe, à $3 et $4 la pièce; voiles, voilettes, rubans, fleurs, plumes, crêpes et gazes à l'usage des marchandes de modes, alpaga extra fine velours de soie, basilic de soie, [illegible], robes de soie, broderies, mousseline et autres, dentelles, cols mousseline brodés, [illegible], [illegible], [illegible] [illegible], [illegible], corsets, bas, gants, cols, gaines, [illegible] [illegible] peignes, [illegible], peignes pour dames, eau de cologne, et de lavande et parfumerie assortie, bourses, sacs, peignes, fleurs, [illegible], bas, [illegible] et jaconat, etc. [illegible]. Encore deux bureaux en [illegible].

Mme Macé quittant entièrement les affaires, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à la fin du mois. 17 juin

A VENDRE par les soussignés en débarquement du Champagne, de Bordeaux:
40 barriques pièces truffes.
300 demi boites câpres à l'huile,
do caisses liqueurs assorties;
do bouteilles, pour bouteilles, 1 caisse mastic de—
En débarquement du navire Mozart, de Marseille,
50 barriques vin de Marseille Bréganson;
20 caisses câpres;
20 do olives assorties;
25 do eau de fleurs d'oranger;
20 do vermicelle et macaroni;
20 do liqueur verte stomachique.
LOREILHE & Co,
2 mai Encoignure Royale et Douane.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par la soussignée:
Vins en barriques et demi barriques. Montferrand, Emilion, St Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte et Château Léoville;
Vins en caisses de bouteilles et demi bouteilles, St Emilion, St Julien Médoc, St Estèphe Médoc, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Sauternes, Haut Sauternes, Barsac et Haut Barsac.

Eau de vie en futailles, de 25 à 30 gallons, vinaigre de vin blanc, liqueurs assorties, marasquin, cherry, eau de vie de Dantzick, guignolet d'Angers, kirsch, absinthe de Verona et Lacombe, fruits à l'eau de vie, cerises à l'eau de vie, anisette des îles, crème et sucre de Chauvet et Champion, eau de fleur d'oranger, eau de Cologne, vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, Huile de Plagniol et Decugis, en bouteilles et en demi bouteilles; pruneaux de Tours en boites, conserves, fruits, truffés et terrines; sardines à l'huile, en boites et demi boites, pâtés de foie gras, têtes de boite, [illegible], [illegible] [illegible], [illegible], [illegible] de Bordeaux et de Marseille, amandes douces en sacs et [illegible], olives, anchois en [illegible], moutarde fine, vin de Vermouth de Turin, bouchons assortis et bouteilles vides, damejeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons.
21 av NUMA LACOSTE
198, rue Royale

Habillements d'Eté,
A Bon Marché.

LES soussignés offrent en vente leur assortiment d'articles pour la saison d'été.
Habits, redingotes et paletots en gingas et coutil de fil.
Habits, redingotes et paletots en mérinos de diverses qualités.
Pantalons coutil fil, dessins nouveaux etc.
Pantalons mérinos noirs.
Gilets de fantaisie, chemises de toile, caleçons de coton, jaconats, cravates, chapeaux, parapluies, etc. chez BATAILLE & BIGEY, St. Charles.
3 av Encoignure Bienville

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Tagliani,
1 caisse chapeaux castor gris et noir, dernière forme,
9 do coiffure de [illegible] très fraîche;
20 pièces [illegible],
1 caisse [illegible],
1 do de [illegible] en grandes et petites boites;
1 do [illegible] de la Prusse, pour dames
2 av DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres

CIGARES—100,000 Havane, première, en magasin et à vendre par T QUADRAS,
2 av Encoignure Chartres et St. Pierre

HUILE—[illegible] huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par T QUADRAS,
Encoignure Chartres et St. Pierre

[illegible] [illegible] T. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre

[illegible] [illegible] à vendre par T. QUADRAS,
2 av Encoignure Chartres et St. Pierre